

DIMA

DISPOSITIF D'INITIATION AUX MÉTIERS EN ALTERNANCE

● OBJECTIF

Déterminer et valider un choix professionnel.

● PUBLIC

Jeunes rencontrant des difficultés d'adaptation au système scolaire, âgés d'au moins 15 ans à la date d'entrée en formation DIMA.

● MODALITÉS

Alternance entre établissement de formation (CFAS) et stages en milieu professionnel.

● STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

Scolaire.

● EFFECTIF

15 jeunes par DIMA

● FINANCEUR

Conseil régional.

La formation DIMA est gratuite pour le jeune.

● DURÉE

Une année scolaire :

- 55% du temps en centre de formation,
- 45% du temps en entreprise.

● ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les intervenants du dispositif assurent la formation générale, la détermination du projet et le suivi en entreprise. Chaque jeune bénéficie d'un référent unique dans le cadre du suivi en entreprise.

● ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, EN 3 PHASES

Phase 1 : Découverte

- Accueil - Positionnement scolaire et professionnel,
- Découverte de l'entreprise au travers de stages dans plusieurs secteurs d'activités ;

Phase 2 : Approfondissement

- Stages en fonction du métier choisi pour acquérir des compétences de base et développer sa capacité d'adaptation au monde du travail ;

Phase 3 : Validation du projet

- Choix et mise en place d'une formation adaptée,
- Recherche d'un employeur pour un contrat d'apprentissage.

Le DIMA comporte obligatoirement des enseignements généraux en référence avec le socle commun de connaissances, de compétences, et de culture.

● APRÈS LE DIMA

A l'issue de sa formation, le jeune peut :

- Signer un contrat d'apprentissage,
- Être admis dans une formation professionnelle sous statut scolaire,
- Être admis dans une formation sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

● MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION

Après accord du chef d'établissement, le candidat et sa famille doivent prendre contact avec le CFAS à partir de janvier et avant le 15 juin de l'année. Ils sont invités à un entretien qui permet à l'équipe du CFAS de statuer sur l'entrée effective du jeune.

● LIEUX ET CONTACTS

Les dispositifs sont intégrés au sein de nos CFA partenaires :

ANTENNE CFAS 03

Anne-Catherine FORET

I.F.I. 03

11 route de Paris - 03000 AVERMES

Tél. 04 70 20 66 25

ac.foret@cfas-auvergne.com

ANTENNE CFAS 63

Pascal BATTISTELLA

Institut des métiers

Rue du Château des Vergnes

63039 CLERMONT-FD

Tél. 04 73 90 12 12

p.battistella@cfas-auvergne.com

ANTENNE CFAS 15

Charly DELAMAIDE

I.F.P.P.

8 rue Agricole Perdiguier

BP 713 - 15007 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 28 90

c.delamaide@cfas-auvergne.com

ANTENNE CFAS 43

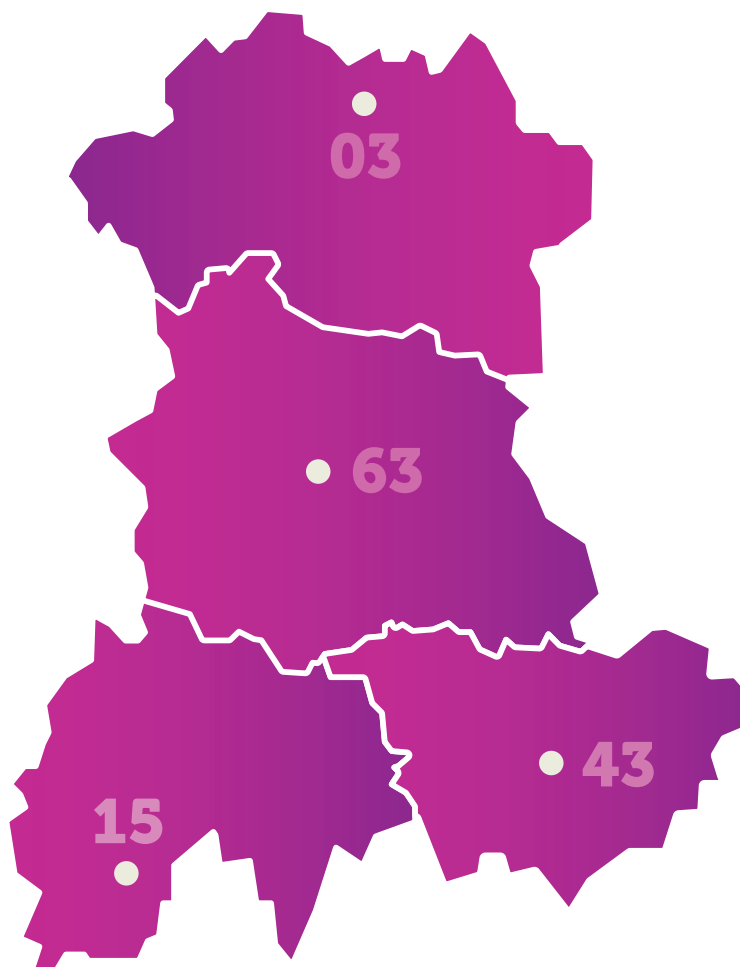
Delphine LARGIER

Rue des Camélias

43370 BAINS

Tél. 04 71 57 98 08

d.largier@cfas-auvergne.com



**SIÈGE SOCIAL CFAS • CAP 3A • CENTRE VICTOIRE
1 AVENUE DES COTTAGES
63000 CLERMONT-FERRAND**

Tél. 04 73 90 12 12

E-mail : contact@cfas-auvergne.com

www.cfas-auvergne.com